

**Allocution de Mme Maud de Boer-Buquicchio
Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe**

**Conférence sur la « Gestion des migrations dans le Bassin
Méditerranéen »**

**Hôtel Corinthia San Gorg, St George's Bay,
Malta, 10 et 11 avril 2003**

Migrations: Droits de l'homme et développement

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Ministre,

Vous avez évoqué la discussion que nous avons eue dans votre bureau l'automne dernier, et qui a été le point de départ de cette conférence. Je saisis donc cette occasion pour vous remercier d'avoir réagi aussi rapidement et d'avoir permis que cette rencontre ait lieu aujourd'hui. J'en profite bien sûr aussi pour vous remercier de votre hospitalité.

Les migrations sont un sujet qui laisse rarement indifférent. Les passions y prennent souvent le pas sur la raison et viennent obscurcir le débat. J'espère que cette rencontre n'est que la première d'une longue série et qu'elle débouchera sur une coopération durable entre les pays et les sociétés du Bassin méditerranéen.

En cette époque de graves tensions internationales, votre présence ici témoigne de votre engagement et votre foi dans les valeurs de la coopération internationale, malgré les incertitudes engendrées par la guerre en Irak. Je vous en remercie et je tiens à saluer tout particulièrement les participants d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte et Libye).

Pourquoi vous avons-nous invités à cette conférence?

Quasiment dès sa naissance, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le Conseil de l'Europe a inscrit les questions de migrations au cœur de ses priorités. La liberté de circulation intérieure et le droit d'émigrer sont consacrés dans le Protocole 4 à la Convention européenne des droits de l'homme (1963). Les droits des migrants sont protégés par la Convention européenne sur l'établissement de 1955, la Charte sociale européenne de 1961 et sa version révisée de 1996, La Convention européenne sur le statut juridique des travailleurs migrants de 1977, la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique locale de 1992, et dans de nombreux autres textes.

La Banque de développement du Conseil de l'Europe a, elle aussi, été créée en partie pour faciliter le financement de projets en faveur des réfugiés et des migrants. Ce secteur reste l'un de ses domaines d'action prioritaires. (La réunion de cet après-midi est d'ailleurs consacrée au rôle de la communauté financière internationale).

Mais les migrations se sont radicalement transformées au cours des dix dernières années et les problèmes qu'elles nous posent sont aujourd'hui très différents. La chute du mur de Berlin en 1989 a changé l'Europe ; le Conseil de l'Europe réunit aujourd'hui 45 pays qui s'étendent de l'Atlantique au Pacifique et qui partagent les valeurs que sont les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit. Notre monde s'est transformé; les migrations se sont mondialisées, à l'instar du commerce, des communications, de la politique et des affaires. C'est pourquoi l'Europe se doit de coopérer de façon plus active avec les pays d'origine et de transit.

Pour relever ces défis, les ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe responsables des questions de migration se sont réunis à Helsinki en septembre dernier pour réfléchir à la place des migrants dans nos sociétés et les choix politiques qu'il convient de faire en la matière au XXI^e siècle. Il ont pris acte - comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Ministre - de la complexité des problèmes posés par l'augmentation de l'immigration irrégulière, l'exploitation des migrants par les trafiquants, la persistance de la xénophobie, du racisme et de la discrimination, et l'importance de l'impact social et économique des migrants sur leurs pays d'origine et leurs pays de destination.

Au terme de leurs discussions, les Ministres ont recommandé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de mettre en oeuvre un plan d'action dont l'un des volets concerne la promotion de la coopération régionale et internationale et, en particulier, le renforcement du dialogue et du partenariat entre Etats membres et non-membres.

Nous pensons que ce dialogue peut déboucher sur une approche constructive et positive de la gestion des migrations, qui aidera les migrants à bénéficier d'un cadre juridique protégeant leurs droits fondamentaux et leur évitant d'être frappés par l'exclusion. Gardons-nous de faire naître de nouveaux clivages et axons cette approche sur le principe du respect de la dignité de la personne et notamment du droit des migrants à être traités avec dignité et non comme des criminels à surveiller et à sanctionner. Il faut naturellement concilier ce principe avec les intérêts légitimes des pays d'accueil mais aussi avec ceux des pays d'origine et de transit

Qu'est-ce qu'une approche des migrations fondée sur les droits de l'homme?
Prenons l'exemple d'un pays méditerranéen qui a adopté une démarche qui a fait ses preuves : la Grèce. (Cet exemple vient compléter, Monsieur le Ministre, votre description des réalisations de Malte). Grâce à des initiatives législatives prises successivement en 1991, 1997 et 2001, la Grèce a réussi à

combiner l'intégration et la régularisation des immigrés en situation irrégulière avec une politique d'immigration temporaire et de migration saisonnière, fondée sur la coopération avec les pays d'origine voisins.

La Grèce a ainsi pu concilier l'égalité et la dignité humaine des migrants avec les besoins de l'économie nationale. M. Demetri Dollis, Secrétaire général des Grecs à l'étranger au ministère grec des affaires étrangères, pourra vous en dire plus sur ce sujet aujourd'hui.

La stratégie de gestion des migrations du Conseil de l'Europe s'appuie sur l'idée suivante : définir et mettre en oeuvre des politiques en matière de migrations et d'intégration fondées sur les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit, afin de garantir la rationalisation des migrations, la cohésion sociale et le respect de l'individu. Cela suppose aussi de prendre en compte les besoins des pays d'origine et de transit en matière de développement.

Malheureusement, certains gouvernements conservent une attitude ambiguë à l'égard des migrants : ils exploitent leur force de travail tout en refusant de reconnaître leurs droits sociaux.

Si les gouvernements persistent à avoir une approche fragmentaire des migrations, en traitant séparément, et chacun de leur côté, les problèmes de l'asile, des migrants sans-papiers, du « travail informel », les pays de destination et d'origine seront tous confrontés à de graves menaces pesant sur la démocratie et les droits de l'homme. N'oublions pas la progression récente des partis extrémistes et des sentiments xénophobes dans plusieurs pays européens. L'instabilité du climat politique et l'augmentation nette du « travail informel » sont aussi des obstacles majeurs s'opposant au développement durable. Une mise en oeuvre concertée de la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de migrations dans tous les Etats membres serait une avancée capitale pour cesser de transiger avec les droits de l'homme

L'après-Malte ?

Nous nous sommes engagés à promouvoir la coopération régionale et nous continuerons. Cette conférence s'inscrit dans un processus permanent.

En octobre 2001, nous avons organisé, avec les autorités grecques, une conférence à Athènes sur *La migration irrégulière et la dignité des migrants : coopération dans la région méditerranéenne*. L'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie ont participé à la conférence d'Helsinki. Sofia a accueilli, en octobre 2002, une table ronde régionale sur le thème *Migration de la main d'œuvre en Europe: une alternative pour la migration irrégulière*; une autre table ronde est prévue à Kiev à l'automne prochain.

Plus important encore, des propositions structurelles ont été faites concernant la création d'une plate-forme politique avec les pays d'origine et de

destination, qui se réuniraient pendant une journée, après les réunions semestrielles du Comité européen sur les migrations. En outre, une Agence des migrations devrait être chargée de mettre en œuvre et de promouvoir la Stratégie de gestion des migrations du Conseil de l'Europe. Cette dernière proposition, qui suscite aussi un grand intérêt à l'Assemblée parlementaire, pourrait déboucher sur la création d'un forum régional réunissant le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Le gouvernement grec, qui s'est déjà déclaré favorable à une telle instance, propose de l'accueillir à Athènes.

Les débats qui se tiendront au cours des deux prochains jours seront l'occasion d'examiner ces propositions et d'étudier la forme qu'elles devraient prendre.

Nous nous pencherons aussi sur d'autres aspects de la coopération régionale et internationale, définis dans le plan d'action d'Helsinki, à savoir :

- Le développement d'une coopération plus étroite et soutenue avec les organisations internationales et les ONG,
- La conclusion d'accords de coopération entre les pays d'origine et de destination visant à reconnaître les qualifications compétences des migrants, et
- Le développement de programmes de coopération avec des pays tiers afin de protéger les droits des migrants.

L'Agence européenne des migrations proposée pourrait jouer un rôle important dans ces domaines.

Notre centre Nord-Sud, le Centre européen pour l'interdépendance mondiale et la solidarité de Lisbonne, jouera aussi un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération régionale. Je devrais dire « continuera de jouer »; en effet, il a déjà mis sur pied un programme trans-méditerranéen. Il est représenté aujourd'hui par M. Hans-Peter Furrer et Mme Fifi Benaboud. M. Furrer a d'ailleurs accepté d'animer les travaux de notre conférence.

Ces dernières semaines ont été dominées par la guerre en Irak et par la mort, les souffrances et la détresse de milliers d'innocents. Nous ignorons encore quelles seront les conséquences géopolitiques de ce conflit international, mais nous savons déjà que beaucoup n'hésiteront pas à exploiter, à des fins destructrices qui leur sont propres, les divisions entre Orient et Occident, Islam et Chrétienté, civilisations européennes et arabes. Le Ramadan a déjà été célébré. Dimanche prochain, on fêtera le Dimanche des Rameaux. Le temps de la réconciliation et de la renaissance de l'espoir est venu. Espérons que nos débats sur ces questions, qui nous intéressent tous, contribueront à instaurer, au lieu de la méfiance, un climat propice à la compréhension, à la coopération et au soutien mutuels.

Je vous remercie.